

Législature 2015-2020 Délibération D-1475 Séance du 10 septembre 2019

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2019 DE CHF 23'000 DESTINÉ À L'ENTRETIEN COMPLÉMENTAIRE DES TERRAINS DE FOOTBALL A ET B

Considérant,

- l'attention portée par le Compesières FC à l'entretien de ses terrains A et B en raison des températures estivales élevées ces dernières années et de la difficulté à les arroser,
- l'apparition du champignon pythium sur les pelouses genevoises, qui a nécessité une vigilance accrue et les coûts supplémentaires conséquents pour le combattre,
- le constat qui est tiré que le contrat en vigueur s'avère insuffisant pour un entretien optimal des terrains A et B,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 12 voix pour :

- De réaliser les travaux complémentaires destinés à l'entretien complémentaire des terrains de football A et B.
- 2. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 23'000 pour la réalisation de ces travaux.
- 3. De comptabiliser ce montant sur le compte 3410.210.31400.01.
- 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Bardonnex, le 17 septembre 2019

Benoît GAUD, Président